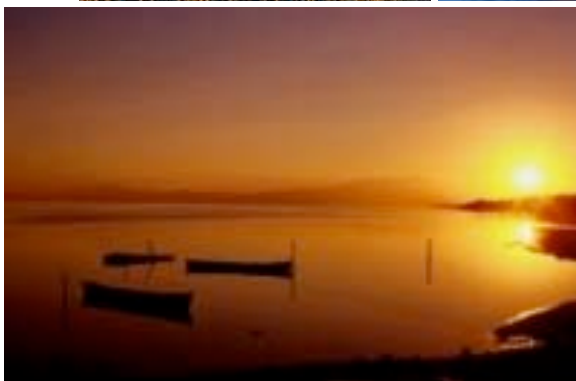


Contrat pour les étangs du narbonnais

Demande d'agrément définitif

PARTIE II : OBJECTIFS ET PROGRAMME D'ACTION 2004 – 2009



Photos copyright Jean Belondrade

MAI 2004

SOMMAIRE

1. Un contrat pour les étangs du Narbonnais : pour quoi faire ?	3
1.1 Les vocations définies par les acteurs locaux.....	3
1.2. Les objectifs du contrat	4
2. Le programme d'actions du contrat.....	6
3. Conditions de mise en œuvre du contrat	29
3.1. Animation du contrat	29
3.2. Composition du Comité d'étangs	30
3.3 Planning prévisionnel d'exécution du Contrat pour les étangs du Narbonnais	31

1. Un contrat pour les étangs du Narbonnais : pour quoi faire ?

1.1 Les vocations définies par les acteurs locaux

Dans le cadre de la préparation du contrat, après avoir défini le périmètre du contrat, plusieurs réunions de travail ont été organisées pour valider un état des lieux et réfléchir à l'intérêt que représentent les étangs au niveau local, à mettre en avant ce que les acteurs locaux souhaiteraient préserver, ce qui revenait à définir les vocations données à ces étangs.

Ces réunions se sont déroulées au sein de la commission « Eau et milieux lagunaires » du Parc qui réunit les représentants des différents acteurs locaux concernés par le milieu lagunaire (essentiellement élus, socioprofessionnels et associatifs) ainsi que différents services gestionnaires ou administratifs.

Au total trois idées principales sont ressorties de ces débats.

La première est que les étangs représentent un patrimoine naturel remarquable mais menacé, qu'il convient de préserver, aussi bien en ce qui concerne la qualité du milieu aquatique, la diversité de sa faune et de sa flore et la qualité des paysages. Cette vocation a été exprimée de la façon suivante « permettre aux étangs de vivre ». On retiendra que les étangs représentent **un milieu naturel de haute qualité**.

La seconde vocation qui a émergé des débats est l'importance de maintenir la **pêche artisanale lagunaire**, car elle représente une activité locale importante sur le plan économique et social. Elle apparaît comme l'usage prioritaire qu'il convient de respecter et que l'on doit arriver à maintenir en activité sur les étangs.

La troisième idée est que dans le Narbonnais les lagunes sont également un lieu où se développe une variété importante d'usages qu'il convient de respecter dans leur diversité mais dont certains peuvent ponctuellement entrer en conflit. Il apparaît donc important aux acteurs locaux de rechercher les garanties d'un bon équilibre entre les usages. On retiendra que ces étangs ont également pour vocation d'être un **milieu où un équilibre entre les usages est garanti**.

1.2. Les objectifs du contrat

Sur la base des vocations définies par les acteurs locaux et de l'analyse de l'état des lieux, les objectifs du contrat ont été déterminés par un groupe de travail technique, essentiellement composé par les Services de l'Etat, la MISE, l'Agence de l'Eau, la Région, le Département, la Chambre d'Agriculture, la CCI, le Comité Local des Pêches et Ifremer. Ces objectifs ont par la suite été affinés par des allers-retours entre le groupe de travail et la Commission « Eau et milieux lagunaires ». Par ailleurs, l'avancement du projet de Contrat a fait l'objet de présentations régulières à la CLE du SAGE Basse Vallée de l'Aude en octobre 2002, juin 2003, novembre 2003 et janvier 2004.

L'objectif principal est d'améliorer la qualité des eaux en particulier dans les zones les plus dégradées, à savoir l'étang de Campagnol et le Nord de l'étang de Bages-Sigean, en agissant à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.

Au total cinq objectifs ont été retenus pour le contrat pour les étangs narbonnais :

Objectif n°1 : améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires

- maîtriser les causes de l'eutrophisation : priorité nord Bages-Sigean et Campagnol
- restaurer la biodiversité générale des étangs (herbiers, faune associée ...) : priorité nord Bages-Sigean et Campagnol
- améliorer la qualité chimique et bactériologique (en vue de maintenir ou réhabiliter la pêche aux coquillages)

Objectif n°2 : améliorer le fonctionnement hydraulique des étangs

- déconfiner les milieux en assurant une circulation et un renouvellement suffisant de l'eau : priorité Bages-Sigean, Campagnol et Gruissan
- maintenir un équilibre entre eau salée et eau douce : priorité nord Bages-Sigean et Campagnol

Objectif n°3 : restaurer et gérer les marais périphériques

- préserver un habitat naturel et des paysages de qualité dans les marais : priorité marais de Campagnol
- réhabiliter la fonction de zone tampon des marais périphériques (piège à sédiments, filtres biologiques des eaux douces) : priorité marais de Campagnol et périphérie Campagnol

Objectif n°4 : maintenir l'activité de pêche artisanale lagunaire

Objectif n°5 : maîtriser la fréquentation des plans d'eau et des zones périphériques

- éviter les conflits d'usage et d'occupation de l'espace lagunaire
- maîtriser la fréquentation du public

RESULTATS ATTENDUS

Afin d'évaluer l'efficacité du Contrat à son terme, chaque objectif peut également se décliner en résultats attendus quantifiables de type :

Objectifs du Contrat	Résultats attendus
<p>Objectif n°1 : améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires</p> <p>Objectif n°2 : améliorer le fonctionnement hydraulique des étangs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gain d'une classe de qualité en matière d'eutrophisation (selon la classification RSL) sur les lagunes les plus dégradées (Nord Bages-Sigean, Campagnol) et préservation du niveau d'eutrophisation sur les autres secteurs lagunaires
<p>Objectif n°3 : restaurer et gérer les marais périphériques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un inventaire des zones humides périphériques aux étangs sur l'ensemble du périmètre du Contrat selon la méthodologie SDAGE RMC (base de travail engagée dans le cadre Natura 2000) • Définition des objectifs de gestion sur l'ensemble de ces zones humides • Mise en oeuvre des objectifs de gestion sur 50% de la superficie de ces zones humides
<p>Objectif n°4 : maintenir l'activité de pêche artisanale lagunaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte des conditions du milieu (par rapport à la contamination chimique) favorables à la réouverture de la pêche aux coquillages
<p>Objectif n°5 : maîtriser la fréquentation des plans d'eau et des zones périphériques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identification d'objectifs de gestion des usages sur l'étang de Bages-Sigean et des mesures à mettre en place (pour alimenter la réflexion de la CLE du SAGE BVA) • Maîtrise de la fréquentation du public sur 50% de la superficie des zones humides périphériques aux étangs

2. Le programme d'actions du contrat

Le programme d'actions qui sera développé pendant cinq ans dans le cadre du contrat d'étangs (2004-2009) doit permettre de répondre aux cinq objectifs retenus et aux résultats attendus. La liste des actions proposées est synthétisée dans le tableau suivant. Chaque action est détaillée dans une fiche descriptive.

OBJECTIFS		ACTIONS
Objectif n°1 : améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires	Apports d'origine urbaine	1. Limitation des apports d'origine domestique 2. Amélioration de la gestion des boues issues de l'épuration des eaux usées domestiques 3. Amélioration du traitement des eaux pluviales en zone urbaine 4. Résorption et réhabilitation des décharges sauvages
	Apports d'entreprises industrielles, de commerces, de services et portuaire	5. Réduction des rejets industriels (études préalables, traitement des eaux de process et des eaux de ruissellement, amélioration des modes de process) 6. Traitement des déchets toxiques issus des activités du bâtiment 7. Traitement des rejets portuaires
	Apports d'origine agricole	8. Lutte contre les risques de pollution diffuse d'origine agricole 9. Equipement en systèmes de traitement des rejets vinicoles
	Etudes et suivis	10. Inventaire des sources de pollution sur le bassin versant des étangs 11. Suivi du milieu lagunaire
	Défis territoriaux	12. Mise en oeuvre du défi territorial « lutte contre les pollutions toxiques sur le complexe lagunaires du narbonnais » 13. <i>Pour mémoire : Défi « eutrophisation des lagunes littorales du Languedoc-Roussillon ».</i>
Objectif n°2 : améliorer le fonctionnement hydraulique des étangs		14. Restauration des échanges hydrauliques mer-étangs et amélioration des échanges hydrauliques internes aux étangs 15. Amélioration de la gestion des apports d'eau douce aux étangs
Objectif n°3 : restaurer et gérer les marais périphériques		16. Connaissance, restauration et gestion des marais périphériques aux étangs
Objectif n°4 : maintenir l'activité de pêche artisanale lagunaire		17. Amélioration des structures collectives de production ou de valorisation de la pêche lagunaire 18. Création d'un observatoire économique sur la pêche lagunaire
Objectif n°5 : maîtriser la fréquentation des plans d'eau et des zones périphériques		19. limitation de l'accès du public dans les marais ou en bordure de zones humides 20. Organisation des usages sur l'étang de Bages-Sigean
Conditions de mise en oeuvre du Contrat		21. Animation du Contrat, information et communication auprès de la population

Fiche action n°1 : limitation des apports d'origine domestique

Objectif : améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires

Périmètre d'action : l'ensemble du bassin versant des étangs

Contexte général et motivations de l'action :

- L'amélioration du fonctionnement des ouvrages d'assainissement (stations d'épuration et réseaux de collecte) sur l'ensemble du bassin versant des étangs du Narbonnais est une priorité du contrat d'étangs. En effet l'importance des apports d'origine domestique explique en grande partie le niveau de dégradation vis à vis de l'eutrophisation de l'étang de Bages-Sigean et, dans une moindre mesure, de l'étang de Campagnol.
 - Vingt stations d'épuration sont recensées sur le bassin versant des étangs, dont la majorité sont des unités de petite capacité : deux stations de capacité supérieure à 10 000 EH (Narbonne et Port la Nouvelle) / une seule station supérieure à 5 000 et inférieure à 10 000 EH (Sigean) / trois stations supérieures à 2 000 et inférieure à 5 000 EH (Armissan, Vinassan et Peyriac) / quatorze stations inférieures à 2000 EH
- Les performances épuratoires de ces ouvrages sont très variables et la plupart ne sont pas conformes à la réglementation. En 1996, les deux grosses stations (Narbonne et Port la Nouvelle) représentaient la quasi-totalité de la charge annuelle en sels nutritifs rejetée par les stations d'épuration dans le milieu lagunaire. Par ailleurs, une seule des vingt stations est actuellement conçue pour abattre la bactériologie (lagunage de La Nautique). Enfin, trois petites stations ont été détruites sur le bassin versant de la Berre lors des inondations de novembre 1999 : une seule de ces stations est aujourd'hui remise en service.
- A noter également que seules deux stations sont situées sur le bassin versant des étangs de Campagnol et de Gruissan. Toutes les autres sont sur celui de l'étang de Bages-Sigean. Enfin, neuf communes du périmètre d'étude ont récemment transféré leur compétence en matière d'assainissement à la Communauté d'agglomération de la Narbonnaise

Actions réalisées ou en cours :

- La majorité des communes situées en bordure des étangs sont engagées dans des études ou des travaux d'amélioration de leurs ouvrages d'assainissement.
- Des travaux de réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées n'ont été engagés que sur les communes de Port la Nouvelle (70% des travaux réalisés), de Narbonne (ville) et de Portel. Par ailleurs, les communes de Narbonne et Port la Nouvelle ont initié les travaux de mise en conformité de leurs stations : une nouvelle unité de traitement sur Narbonne ville (120.000 EH avec traitement N et P) est en ainsi en service depuis juin 2003.
- A noter que pour les stations situées en bordure des étangs, les normes de rejets préconisées dans les schémas d'assainissement sont en général inspirées de la Directive européenne sur les zones sensibles à l'eutrophisation, avec un niveau d'abattement important pour l'azote et le phosphore.
- Un défi territorial « lutte contre l'eutrophisation des lagunes L.R. » est actuellement engagé dans le cadre du 8^{ème} programme de l'Agence de l'eau (voir fiche 13)
- Un suivi particulier de 6 stations d'épuration et de leur impact sur l'étang de Bages-Sigean en terme d'eutrophisation est réalisé dans le cadre du RSL

Programme d'action 2004 – 2009 (voir détails travaux)

Descriptif	Maîtres d'ouvrages potentiels	Montant total estimatif (k€)	Calendrier prévisionnel
Assainissement collectif (voir détails travaux page suivante) : <ul style="list-style-type: none"> • <u>Eudes et diagnostic (Schéma directeur) :</u> • <u>Travaux sur réseaux (réhabilitation / extension) :</u> • <u>Travaux sur stations (mise en conformité / création) :</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Communes • CAN, Communes • CAN, Communes 	<ul style="list-style-type: none"> • 15 • 8270 • 9023 	<ul style="list-style-type: none"> • 2004 - 2007 • 2004 - 2009
Assainissement autonome (AA): Etude complémentaire SDA (Port la Nouvelle) / Mise en conformité dispositifs AA (territoire CAN)	Communes ; Particuliers	810	2004 - 2010
Autres : Etude de faisabilité REU	CAN	8,5	2004

Indicateurs de résultats

- Résultats d'autosurveillance des stations
- Résultats du suivi de la qualité des rejets des stations situées en bordure des étangs (RSL)
- Suivi des indicateurs trophiques dans les étangs (RSL) et de la qualité bactériologique des gisements coquilliers lagunaires (REMI)
- Autres suivis particuliers d'évaluation de l'efficacité du Contrat sur l'évolution de la qualité des milieux aquatiques (étangs, cours d'eau)

Partenaires financiers 2004 – 2009 : Voir Annexe 2 du « Contrat 2004 – 2009 pour les étangs du narbonnais »

Programme d'action 2004 – 2009 (détails travaux assainissement collectif en k€)

Maîtres d'ouvrages	Etudes diagnostic / Schéma Directeur Assainissement (SDA)	Travaux sur réseaux	Travaux sur stations
Stations d'épuration riveraines de l'étang de Bages-Sigean			
La Nautique (CAN)	<i>P.m. SDA En cours</i>	A déterminer (suite SDA)	A déterminer (suite SDA)
Bages Village (CAN)	<i>P.m. SDA En cours</i>	Réhabilitation : 233 k€ + 115 k€	Création STEP 1000 EH : 800 k€ (2006)
Bages Pesquis (CAN)	<i>P.m. SDA En cours</i>		Création STEP 80 EH : 149 k€ (2004)
Bages Prat de Cest (CAN)	<i>P.m. SDA En cours</i>		Mise en conformité STEP : 50 k€ (2007)
Peyriac de Mer (CAN)	<i>P.m. SDA En cours</i>	Réhabilitation : 90 k€	Réhabilitation STEP : 90 k€
Sigean	<i>P.m. SDA En cours</i>	Réhabilitation : 205 k€ + 48 k€ + 54 k€ Extension : 95 k€	Création STEP 10.000 EH avec trait N P : 4166 k€ (2004 – 2005) + Réseau de transport 568 k€
Port la Nouvelle *	<i>P.m. SDA En cours</i>	Réhabilitation voirie (assainissement + pluvial): - 1 M€ (2005) - 1 M€ (2006) - 500 k€ (2007)	<i>P.m. Création STEP 30.000 EH en cours</i> (2004-2005)
Station d'épuration des bassins versants de la Robine et du Rec de Veyret			
Narbonne Ville (CAN)	<i>P.m. SDA terminé</i>	Lutte contre les eaux parasites : 2951 k€ Protection milieu récepteur (déconnex. / raccord PR, création collecteur sud) : 1581 k€	<i>P.m. Nouvelle STEP en service</i> (2003)
Montredon des Corbières (CAN)	<i>P.m. SDA terminé</i>	0	Création STEP 2500 EH : 1.100 k€
Station d'épuration du bassin versant de la Berre			
Albas*	<i>P.m. SDA En cours</i>		
Durban Corbières*	<i>P.m. SDA terminé</i>		<i>P.m. Création STEP en cours</i>
Embres et Castelamaure*	<i>P.m. SDA En cours</i>		
Fontjoncouse*	<i>P.m. SDA terminé</i>		
Fraissé des Corbières*	SDA à faire : 15 k€		
Portel des Corbières**	<i>P.m. SDA terminé</i>	0	Création STEP 1500 EH : 472 k€ + Réseau de transfert : 223 k€ (2004 – 2005)
Roquefort des Corbières**	<i>P.m. SDA terminé</i>	Réhabilitation : 70 k€ (2004 – 2005) Extension : 80 k€ (> PLU)	Réhabilitation STEP : 5 k€ Création STEP 1300 EH : 1000 k€ (> 2008)
St Jean de Barrou*	<i>P.m. SDA terminé</i>		<i>P.m. Nouvelle STEP en service</i>
Villeneuve et Cascastel des Corbières*	<i>P.m. SDA En cours</i>		<i>P.m. Création STEP en cours</i>
Villeséque des Corbières*	<i>P.m. SDA En cours</i>	Réhabilitation : 30 k€ (2004) + 40 k€ (2005)	Mise en conformité 550 EH (150 k€) ou nouvelle STEP 800 EH (400 k€) : 2006
Station d'épuration de la basse plaine de l'Aude			
Armissan (CAN) Vinassan (CAN)	Terminé terminé	Extension : 178 k€ (2004)	<i>P.m. Création STEP en cours</i> Armissan / Vinassan / ASF
TOTAUX	15 k€	8270 k€	9023 k€

* Communes éligibles à l'Objectif 2 ** Communes éligibles aux zones transitoires de l'Objectif 2

Fiche action n°2 : Amélioration de la gestion des boues issues de l'épuration des eaux usées domestiques

Objectif : améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires

Périmètre d'action : l'ensemble du bassin versant des étangs

Contexte général et motivations de l'action :

La plupart des stations d'épuration du bassin versant des étangs sont équipées de systèmes de traitement et de stockage des boues issues de l'épuration des eaux usées. Ces traitements sont quelquefois suivis d'une valorisation agricole dans le cadre d'un plan d'épandage mais, dans la majorité des cas, la destination de ces boues est indiquée comme « inconnue » ou « mise en décharge » bien que cette dernière pratique soit théoriquement interdite depuis le 1^{er} juillet 2002.

En tenant compte des rares estimations connues en matière d'évolution de la production de boues sur ce secteur (voir chapitre 5.4.1), on peut estimer à moyen terme (horizon 5 ans) un gisement total sur le bassin versant de l'ordre de 11000 à 14000 tonnes de boues déshydratées produites par an.

Ces boues « non maîtrisées » peuvent ainsi représenter un risque d'impact non négligeable sur la qualité sanitaire des étangs

Actions réalisées ou en cours :

- « Etude des filières d'élimination des boues produites par les stations d'épuration des communes du SIVOM de Coursan Narbonne Rural », SITA France, janvier 2002
- Plate-forme de compostage « boues + déchets verts » en cours de création sur la CAN

Programme d'action 2004 - 2009

Descriptif	Maîtres d'ouvrages potentiels	Montant total estimatif (k€)	Calendrier prévisionnel
Réalisation d'une étude diagnostic globale destiné à rechercher des filières collectives de gestion et de valorisation des boues issues des STEP à l'échelle du bassin versant des étangs : bilan des filières en place et en projet, proposition de solutions collectives et alternatives	Parc naturel régional	30	2004 - 2005
Travaux et équipement de gestion et valorisation des boues de stations : Sigean (équipement de déshydratation préalable des boues par lit planté de roseaux)	Commune	384	2004 - 2006

Indicateurs de résultats

- Suivi du tonnage de boues produites par an et par station d'épuration et du pourcentage de boues valorisées
- Suivi de la destination de ces boues

Partenaires financiers 2004 – 2009 : Voir Annexe 2 du « Contrat 2004 – 2009 pour les étangs du narbonnais »

Fiche action n°3 : Amélioration du traitement des eaux pluviales en zone urbaine

Objectif : améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires

Périmètre d'action : l'ensemble du bassin versant des étangs

Contexte général et motivations de l'action :

- Les surfaces urbanisées du bassin versant sont estimées à 2524 ha en amont de l'étang de Bages-Sigean et 170 ha en amont des étangs de Campagnol, Ayrolle et Gruissan. Ces surfaces (zones urbaines proprement dites, zones industrielles et commerciales, réseaux de communications, décharges et chantiers, espaces verts, terrains de sports...) représenteraient des apports totaux de l'ordre de 16,2 t/an en azote et 1,6 t/an en phosphore dans les étangs.
- Lors de fortes précipitations, les rejets pluviaux de Narbonne se jettent directement dans la Mayral et le canal de la Robine qui rejoint l'étang de Bages-Sigean. Ces eaux sont chargées en hydrocarbures, matières en suspension, et présentent de fortes teneurs en DCO, de l'ordre de 18 t/an en moyenne par pluie mensuelle. Par ailleurs, la pollution par le plomb et le zinc du canal la Robine est en partie expliquée par la présence d'un bassin versant fortement urbanisé (agglomération Narbonnaise) avec une importante circulation de véhicules à moteurs.
- Concernant l'agglomération de Port la Nouvelle, des estimations réalisées en 2001 indiquent des valeurs importantes de charges annuelles en rive droite et gauche du chenal portuaire qui communique avec l'étang de Bages-Sigean. Ces valeurs, calculées pour un événement pluvieux égale à 1/10 de la charge annuelle, sont de l'ordre de 17,5 t en DCO ; 2,5 t en DBO5 ; 22,8 t en MES ; 0,5 t en hydrocarbures et 0,03 t en plomb.

Actions réalisées ou en cours :

- Etude préalable à la définition des objectifs de réduction des flux de substances polluantes : agglomération de Port la Nouvelle (GAEA Environnement, Préfecture de Région L.R. - Service Maritime et de Navigation - 2001)
- Etude diagnostique du réseau d'assainissement de Narbonne (SAFEGE, 1998)

Programme d'action 2004 - 2009

Descriptif	Maîtres d'ouvrages potentiels	Montant total estimatif (k€)	Calendrier prévisionnel
Réhabilitation / Renforcement des réseaux de collecte et ouvrages de traitement des eaux pluviales en zones urbaines (priorités : Narbonne et Port la Nouvelle) : <ul style="list-style-type: none"> • Etudes préalables : Schémas directeurs de gestion des eaux pluviales : Narbonne, Port la Nouvelle, Peyriac, Portel, CCCM • Equipements en auto surveillance de la qualité des eaux par temps de pluie rejetées dans le milieu naturel : Narbonne, Coursan • Travaux (ouvrages de traitement) : identifiés dans le cadre des Schémas Directeurs de gestion des eaux pluviales 	<ul style="list-style-type: none"> • Communes, intercommunalité • Communes, intercommunalité • Communes, intercommunalité (ZA) 	<ul style="list-style-type: none"> • 220 • 103 • 500 	<ul style="list-style-type: none"> • 2004 – 07 • 2005 – 06 • 2005 - 08

Indicateurs de résultats

- nature des travaux et ouvrages réalisés
- suivi des volumes et de la qualité des rejets pluviaux dans le milieu naturel

Partenaires financiers 2004 – 2009 : Voir Annexe 2 du « Contrat 2004 – 2009 pour les étangs du narbonnais »

Fiche action n°4 : Résorption et réhabilitation des décharges sauvages

Objectif : améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires

Périmètre d'action : l'ensemble du bassin versant des étangs

Contexte général et motivations de l'action :

- Sur le bassin versant des étangs étaient recensées en 1995* :
 - 3 décharges sauvages à forte nuisance sur l'environnement (Moussan**, Montredon, Bizanet)
 - 2 décharges sauvages à moyenne nuisance (Fraise des Corbières, Roquefort des Corbières)
 - 2 décharges sauvages à faible nuisance (Coursan, Montredon)
- La décharge contrôlée de Gruissan (fermée depuis début 2000) se situe en bordure immédiate de l'étang de l'Ayrolle, jouxtant l'exploitation des salins du Midi. Bien que les analyses d'eau effectuées à proximité par la DDASS ne semblent pas détecter de pollution, cette décharge n'est pas étanche et le fond de la fosse est souvent rempli d'eau provenant des étangs.
- L'ensemble de ces décharges représente un risque potentiel pour la qualité sanitaire des étangs.

* bilan en cours de réactualisation dans le cadre de l'inventaire départemental et caractérisation des décharges et dépôts de déchets dans l'Aude (Conseil Général)

** décharge qui n'est plus considérée comme prioritaire d'après les premiers éléments de l'inventaire départemental et caractérisation des décharges et dépôts de déchets dans l'Aude (Conseil Général)

Actions réalisées ou en cours :

- Réalisées : étude sur les déchets du projet de Parc naturel régional du Pays Narbonnais (Université Montpellier III, Agence Méditerranéenne de l'Environnement, Octobre 1995)
- En cours de réalisation : inventaire départemental et caractérisation des décharges et dépôts de déchets dans l'Aude (Conseil Général)

Programme d'action 2004 - 2009

Descriptif	Maîtres d'ouvrages potentiels	Montant total estimatif (k€)	Calendrier prévisionnel
Etudes et travaux de résorptions exemplaires de décharges. Priorités : Moussan (décharge sauvage) ; Gruissan (ancienne décharge contrôlée)	Communes	451	2004 – 2006

Indicateurs de résultats

- Nombre de réhabilitations de décharges
- Suivi de la qualité des milieux lagunaires

Partenaires financiers 2004 – 2009 : Voir Annexe 2 du « Contrat 2004 – 2009 pour les étangs du narbonnais »

Fiche action n°5 : Réduction des rejets industriels

Objectif : améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires

Périmètre d'action : l'ensemble du bassin versant des étangs

Contexte général et motivations de l'action :

- Les apports industriels aux étangs concernent de manière quasi exclusive le bassin versant de l'étang de Bages-Sigean (ZI sur le Rec de Veyret et la Plaine de la Livière au nord (Malvézy) – ZI et port industriel et commercial de Port la Nouvelle au sud). Il n'existe pas d'activité industrielle sur le bassin versant des étangs de Campagnol, Ayrolle et Gruissan mais ceux-ci peuvent recevoir des apports du canal de la Robine, par des prises d'eau agricoles qui alimentent la basse plaine de l'Aude.
- Les industries représentent une part significative des apports trophiques aux étangs, avec près de 25% (selon étude BRL) de la totalité des apports en azote dans l'étang de Bages-Sigean en 1996, principalement issus de deux grandes industries implantées sur la ZI Malvézy au nord de l'étang de Bages-Sigean
- L'activité industrielle a été à l'origine de graves pollutions toxiques dans les étangs, en particulier le problème du cadmium qui a entraîné l'interdiction de la consommation des coquillages dans l'étang de Bages-Sigean, encore d'actualité. Certaines des sources de pollutions toxiques industrielles ont été identifiées depuis de nombreuses années, entraînant la mise en œuvre d'aménagements adaptés (cas de la SLMC pour le Cadmium). Cependant, beaucoup d'entre elles sont encore mal ou non connues (usines de produits phytosanitaires de Port la Nouvelle, sociétés raccordées ou non à la station d'épuration de Narbonne, installations autres que ICPE sur les zones de Montredon, Plaisance, Croix Sud, la Coupe)

Actions réalisées ou en cours :

- Travaux d'étanchéification des bassins de décantation de la COMURHEX (ZI Malvézy)
- Travaux de réhabilitation et de sécurisation des bassins de lagunage et de décantation de la SLMC (ZI Malvézy)
- Mission « Police de réseaux » en cours sur Narbonne : poste (CGE) chargé d'identifier, de sensibiliser et d'assister les entreprises dans les démarches de raccordement de leurs effluents au réseau public d'assainissement
- COMURHEX : projet à l'étude auprès de la DRIRE pour la réalisation d'un circuit en « boucle fermée » des eaux de refroidissement pour supprimer le pompage dans la source de l'Oëillal et éviter des rejets contaminés dans le bassin de régulation et milieu naturel (économie d'eau + diminution des impacts sur l'environnement en raison du risque actuel de contact et de transfert entre les eaux de process et les eaux de refroidissement)

Programme d'action 2004 - 2009

Descriptif	Maîtres d'ouvrages potentiels	Montant total estimatif (k€)	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • Plan de réduction à 5 ans des effluents de la zone de Malvézy <ul style="list-style-type: none"> - Société Languedocienne Micron Couleur : station biologique de dénitrification des effluents - COMHUREX : boucle fermée des eaux de refroidissement 	SLMC COMHUREX	600 k€ 1,450 M€	Fin 2004 2004 - 2006
<ul style="list-style-type: none"> • Conseil / Communication / Sensibilisation auprès des entreprises : création ou renforcement d'un (ou plusieurs) poste(s) de type " ambassadeur " intercommunal auprès des entreprises, notamment pour le suivi des démarches de raccordement des rejets aux réseaux publics d'assainissement..). 	CAN, CCCM (zones d'activité et économique)	25 k€ (par an) 30 k€ (par an)	> 2005 > 2005
<ul style="list-style-type: none"> • Investissements visant à éliminer les rejets toxiques identifiés dans le cadre des missions menées par les postes « ambassadeurs » et relevant en priorité d'une démarche collective 	Entreprises, collectivités	750 k€	2004 - 2009
<ul style="list-style-type: none"> • Voir aussi « défi Toxique Bages-Sigean » (fiche 12) 			

Indicateurs de résultats

- nature des travaux et des équipements mis en oeuvre
- nombre de conventions de raccordement des effluents d'entreprises aux réseaux publics d'assainissement
- suivi de la qualité des eaux du milieu lagunaire

Partenaires financiers 2004 – 2009 : Voir Annexe 2 du « Contrat 2004 – 2009 pour les étangs du narbonnais »

Fiche action n°6 : Traitement des déchets toxiques issus des activités du bâtiment			
Objectif : améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires			
Périmètre d'action : l'ensemble du bassin versant des étangs			
<p>Contexte général et motivations de l'action :</p> <p>A l'heure actuelle, il n'existe aucune filière locale de collecte et d'élimination des déchets toxiques issus de l'activité des professionnels du bâtiment (peintures, solvants, colles...).</p> <p>Le lessivage par les pluies des zones de stockage de ce type de déchets peut représenter un risque sur la qualité des milieux aquatiques récepteur, au même titre que le lessivage des décharges sauvages.</p> <p>Un projet de création de plateforme équipée d'un système de traitement des éléments toxiques a récemment vu le jour dans le secteur carrossonnais et pourrait être envisagé dans le secteur narbonnais, où l'industrie du bâtiment est en plein essor, notamment dans les zones proches des étangs.</p>			
<p>Actions réalisées ou en cours :</p> <p>Plan de gestion départemental des déchets de chantiers du bâtiment (en cours de validation préfectorale)</p>			
Programme d'action 2004 - 2009			
Descriptif	Maîtres d'ouvrages potentiels	Montant total estimatif (k€)	Calendrier prévisionnel
Création d'aires de réception des déchets dangereux sur les sites existants d'accueil des déchets des activités du bâtiment (peintures, vernis, colles...). Priorités sur les sites de La Palme, Montredon, Vinassan : <ul style="list-style-type: none"> • Etude de faisabilité • Travaux et équipements 	GDR – Sorena - autres Entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • 10 • A déterminer suite à étude faisabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • 2004 • > 2004
<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Type et tonnage de produits toxiques collecté et traité 			
Partenaires financiers 2004 – 2009 : Voir Annexe 2 du « Contrat 2004 – 2009 pour les étangs du narbonnais »			

Fiche action n°7 : Traitement de rejets portuaires

Objectif : améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires

Périmètre d'action : pourtour des étangs

Contexte général et motivations de l'action :

- Six petits ports de pêche ou de plaisance existent sur le tour des étangs (cabanes de l'Ayrolle à Gruissan, Port la Nautique à Narbonne, port de Bages, port de Peyriac de Mer, Port Mahon à Sigean, port de plaisance de Port la Nouvelle,) ainsi qu'un port industriel et commercial dans le chenal de Port la Nouvelle et un grand port de plaisance situé sur la façade maritime pouvant avoir des relations hydrauliques avec les étangs (port de Gruissan avec communication potentielle avec l'étang de Gruissan).
- Par les activités qui s'y exercent et les déchets qui y sont produits, les ports peuvent représenter une source de pollution pour les étangs. Il s'agit des huiles, des filtres de vidange, des batteries et piles usagées, des débris de peinture toxique, mais également des eaux de lavage du poisson, de ruissellement des voies et des aires de travail.
- Un programme régional de lutte contre les pollutions toxiques et domestiques issues des ports a été lancé en 1999 : Opération Port Propres en Languedoc-Roussillon. Ce programme, planifié sur 5 ans (1999 - 2004), propose une assistance technique et des aides financières aux gestionnaires de ports de pêche et de plaisance pour la réalisation des études et des équipements nécessaires à la gestion et au traitement des déchets solides et des effluents liquides des ports.

Actions réalisées ou en cours :

- Diagnostics « Ports propres » (identification et quantification des sources de pollution solides et liquides) réalisés sur Port la Nautique et Gruissan
- Travaux « port propre » en cours sur la Nautique et Gruissan
- Diagnostic « Ports propres – programme Life EDEN » en cours de réalisation pour la zone de la concession portuaire de Port la Nouvelle (CCI de Narbonne)
- Etude globale (en cours de réalisation) sur l'ensemble du linéaire du Canal du Midi, des canaux de jonction et de la Robine

Programme d'action 2004 - 2009

Descriptif	Maîtres d'ouvrages potentiels	Montant total estimatif (k€)	Calendrier prévisionnel
<i>Pour mémoire : Pré diagnostic groupé (Bages, Peyriac, Ayrolle, Port Mahon) : à intégrer dans la fiche 10</i>			
Travaux et équipements des ports (suite à diagnostics) <ul style="list-style-type: none"> • Pour mémoire : La Nautique et Gruissan (travaux suite à diagnostics déjà réalisés) • Bages, Peyriac, Ayrolle, Port Mahon (à déterminer suite à pré diagnostic groupé) • Zone de la concession portuaire de Port la Nouvelle (diagnostics en cours) 	<ul style="list-style-type: none"> • P.m. Société Nautique, OMT Gruissan • Communes, Cercles Nautiques • CCI Narbonne 	<ul style="list-style-type: none"> • P.m. 600 • 80 • 850 	<ul style="list-style-type: none"> • 2005 - 2009 • 2004 - 2006

Indicateurs de résultats

- Nombre d'opérations « Ports propres » engagées et achevées
- Résultats des suivis de la qualité des eaux du milieu lagunaire

Partenaires financiers 2004 – 2009 : Voir Annexe 2 du « Contrat 2004 – 2009 pour les étangs du narbonnais »

Fiche action n°8 : Lutte contre les risques de pollution diffuse d'origine agricole

Objectif : améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires

Périmètre d'action : l'ensemble du bassin versant des étangs

Contexte général et motivations de l'action :

- Les activités agricoles sont à l'origine de 80 à 90% de la totalité des apports diffus en azote et en phosphore dans les étangs. Cette proportion est estimée à 95% sur la basse plaine de l'Aude en amont des étangs de Campagnol, Ayrolle, Gruissan.
- Des pollutions toxiques (lindane) ainsi que des pratiques viticoles à risques ont pu être en partie identifiées sur la basse plaine de l'Aude et à son exutoire (canal de la Réunion)
- Le bassin de la Berre pourrait également constituer une source d'apports toxiques d'origine agricole dans l'étang de Bages-Sigean : certaines substances actives retrouvées dans les sédiments au débouché de la Berre pourraient indiquer la présence de stocks périmés ou interdits ou de déchets de produits phytosanitaires sur ce bassin versant (zinc, arsenic, DDT)
- Enfin, les aires de remplissage (et de lavage) des cuves de traitement agricole ne sont pas équipées en systèmes de récupération et de traitement des eaux. Plusieurs aires sont situées en bordure ou à proximité des étangs et représentent un risque réel de pollution toxique du milieu lagunaire.

Actions réalisées ou en cours :

- Etude des pratiques viticoles dans la basse Plaine de l'Aude : prévention des risques de pollutions par les produits phytosanitaires agricole dans les étangs de Campagnol et Ayrolle (AME, CDA Narbonnais, sept. 1996)
- En cours : enquête préalable à la mise en place d'un système de collecte et de traitement des Produits Phytosanitaires Non Utilisés et des Emballages Vides de Produits Phytosanitaires

Programme d'action 2004 - 2009

Descriptif	Maîtres d'ouvrages potentiels	Montant total estimatif (k€)	Calendrier prévisionnel
Diagnostic de bassin versant <ul style="list-style-type: none"> • Pour mémoire (voir défi toxique) : Diagnostic de la contamination des eaux superficiellement par les pesticides et élaboration d'un plan d'action pour réduire la contamination (bassin versant de la Berre) • Complément d'information sur les pratiques de traitement phyto sanitaire de la basse Plaine de l'Aude 	(fiche 12) Ch. Agriculture	(fiche 12) 7	A déterminer
Traitement des eaux de ruissellement des aires de remplissage des cuves de produits agricoles <ul style="list-style-type: none"> • P.m.(voir défi toxique) : Aménagement d'aires de remplissage sécurisées des appareils de pulvérisation agricole et de traitement des eaux + protocole de suivi des performances épuratoires • Moyens d'information, de communication et de sensibilisation sur les bonnes pratiques agricoles (sur lieux ARS et autres lieux d'utilisation agricole) • Enquête diagnostic sur le positionnement et l'utilisation des aires de remplissage (autres que CCCM) 	(fiche 12) Ch. Agriculture Ch. Agriculture	(fiche 12) 5 11	- A déterminer 2004
Animation de la démarche collective conduite raisonnée et promotion des contrats d'agriculture durable en viticulture et grandes cultures : <ul style="list-style-type: none"> - Les bases de la conduite raisonnée - Fertilisation et gestion des sols nus (enherbement, mise en place de culture intermédiaire...) - La protection phytosanitaire 	Ch. Agriculture	53,4 53,4 106,8 CAD	2004 - 2009
Référentiel Azote et Phosphore : <ul style="list-style-type: none"> - analyse - suivi technique 	Ch. Agriculture	7 k€ (analyse) (pm animation : 8 k€)	2004 - 2009
Opération pilote d'aménagement d'aires de rinçage des machines à vendanger (collecte et traitement des eaux de nettoyage avant rejet dans le milieu naturel)	Commune	20	> 2005
Campagne de collecte et d'élimination des Produits Phytosanitaires Non Utilisés (PPNU) et des Emballages Vides de Produits Phytosanitaires (EVPP) : <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation, communication • Collecte et élimination 	Ch. Agriculture Adivalor	15 pm	2004 - 2009 2004 - 2009
équipements alternatifs supprimant le désherbage de "prélevée" des mauvaises herbes	Exploitants agricoles	646	-

Indicateurs de résultats

- réalisation et rendu du diagnostic de bassin versant
- Volume et tonnage de PPNU et EVVP collecté et traité
- Nombre d'aires de remplissage agricole équipées de systèmes de collecte et traitement des eaux de ruissellement
- Labellisation de 120 entreprises agricoles en matière de conduite raisonnée (label Terra Vitis...)
- nombre d'hectares enherbés et nombre d'hectares de cultures intermédiaires
- Résultats du suivi de la qualité des milieux lagunaires

Partenaires financiers 2004 - 2009 : Voir Annexe 2 du « Contrat 2004 - 2009 pour les étangs du narbonnais »

Fiche action n°9 : Equipement en systèmes de traitement des rejets vinicoles

Objectif : améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires

Périmètre d'action : l'ensemble du bassin versant des étangs

Contexte général et motivations de l'action :

- Les rejets ponctuels agricoles concernent principalement l'activité viticole. Sur le bassin versant des étangs, 10 caves coopératives, 2 distilleries coopératives et 115 caves particulières sont recensées.
- Ces rejets représentent vraisemblablement un apport faible en azote et phosphore mais ces valeurs ne tiennent pas compte du caractère saisonnier des rejets de caves. En période de vendanges, les caves peuvent représenter une source réelle de pollution organique en particulier sur le bassin de la Berre qui recueille la quasi-totalité des effluents non traités.

Actions réalisées ou en cours :

- programme d'incitation technique et financière pour la mise en place de traitements autonomes des rejets de caves coopératives par convention entre l'Agence de l'eau et la Fédération Départementale des caves Coopératives de l'Aude : 80% des caves coopératives seraient aujourd'hui équipées mais le choix technique et le suivi de ces installations peut parfois être mal approprié.
- les distilleries coopératives du territoire qui recueillent également les effluents de 8 caves coopératives et de nombreuses caves particulières sont équipées de bassins d'évaporation de leurs effluents. Cependant, le risque de rejets accidentels d'effluents n'est pas nul.

Programme d'action 2004 - 2009

Descriptif	Maîtres d'ouvrages potentiels	Montant total estimatif (k€)	Calendrier prévisionnel
Finalisation du programme d'équipements des Caves Coopératives : équipement de traitement sur 3 caves coopératives (Coursan, Embres et Castelmaure, Villesèque des Corbières) + améliorations générales des équipements de collecte, traitement et stockage des effluents sur toutes les caves coopératives (soit 13 au total)	Caves coopératives	1665	
Réalisation d'un état des lieux préalable (étude) à la définition d'un programme d'équipements (collectif) des Caves Particulières	Ch. Agriculture / Fédé. Caves particulières	11	
Mise en place de système complémentaire de traitement des effluents et déchets viti vinicole (étude technique et travaux)	Distilleries coopératives	1000	

Indicateurs de résultats

- Pourcentage des caves coopératives équipées de traitement des effluents
- nombre d'équipements de traitement des effluents de caves particulières
- Suivi de la qualité des milieux lagunaires

Partenaires financiers 2004 – 2009 : Voir Annexe 2 du « Contrat 2004 – 2009 pour les étangs du narbonnais »

Fiche action n°10 : Inventaire des sources de pollution sur le bassin versant des étangs

Objectif : améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires

Périmètre d'action : l'ensemble du bassin versant des étangs

Contexte général et motivations de l'action :

A ce jour, un seul bilan général des sources de pollution et de leurs impacts sur les étangs du narbonnais a été réalisé à l'échelle globale du bassin versant (*Bilan des apports toxiques et trophiques dans les étangs du narbonnais - BRL, projet de Parc naturel régional, Déc. 1996*).

D'autres études ont été réalisées par la suite mais en étant ciblées sur des secteurs plus réduits ou des problématiques plus précises :

- *Etude diagnostic des rivières et nappes atteintes par la pollution toxiques dans le bassin Rhône – Méditerranée – Corse : Le canal de Cadariège et le canal de la Robine (BURGEAP et BRL, Agence de l'eau RMC, Juillet 1999)*
- *Définition d'un plan de gestion des apports trophiques du canal de la Robine dans l'étang de Bages-Sigean (BRL, projet de Parc naturel régional, janvier 2000)*
- *Etude préalable à la définition des objectifs de réduction des flux de substance polluante : agglomération de Port la Nouvelle (GAEA Environnement, Préfecture de Région L.R. - Service Maritime et de Navigation, 2001)*

Plusieurs études ponctuelles ont également été menées ou sont en cours de réalisation, généralement liées à un objectif précis d'aménagement (schémas d'assainissement communaux, diagnostics « Port Propre »...)

L'étude de 1996 avait ainsi permis d'identifier précisément et surtout de hiérarchiser un certain nombre de sources de pollution. Cependant, ce bilan n'avait pas pu être exhaustif et n'a pas pu identifier et quantifier précisément l'ensemble des sources potentielles de pollution (ex : entreprises autres que ICPE non raccordées à un réseau d'assainissement, les habitats dispersés de la basse plaine de l'Aude, le transfert de pollution du canal de la Robine vers la basse plaine de l'Aude, etc...)

Enfin, l'état des lieux du Contrat d'étangs indique également des problèmes de qualité bactériologique des coquillages en vue d'une future réouverture d'exploitation sur l'étang de Bages-Sigean. Il n'existe cependant pas de bilan général des sources de pollution de ce type à l'étang

Programme d'action 2004 - 2009

Descriptif	Maîtres d'ouvrages potentiels	Montant total estimatif (k€)	Calendrier prévisionnel
Inventaire des sources de pollutions et de leur impact sur les étangs complémentaire au bilan des sources de pollutions toxique du « défi toxique Bages-Sigean » (évolution possible vers un Observatoire permanent) : bilan des apports bactériologiques, réactualisation du bilan des apports trophiques, impacts des petits ports de pêche ou de plaisance...	Parc naturel régional	50	2004 - 2006

Indicateurs de résultats

- Réalisation et rendu de(s) étude(s)

Partenaires financiers 2004 – 2009 : Voir Annexe 2 du « Contrat 2004 – 2009 pour les étangs du narbonnais »

Fiche action n°11 : Suivi du milieu lagunaire

Objectif : améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires

Périmètre d'action : zones lagunaires et bassins versants

Contexte général et motivations de l'action :

Le diagnostic de la qualité des milieux lagunaires est principalement issu de la synthèse des résultats obtenus dans le cadre des réseaux de suivi, essentiellement Réseau de Suivi Lagunaire du Languedoc Roussillon (RSL), Réseau National d'Observation (RNO) et Réseau Intégrateur Biologique (Rinbio), ainsi que des résultats d'études particulières réalisées notamment dans le cadre du Parc naturel régional (voir chapitre 5).

Afin d'évaluer l'évolution milieu lagunaire et de juger l'efficacité du programme d'action du Contrat, ces suivis doivent être maintenus, complétés, et être mis en relation avec le suivi des cours d'eau se déversant dans les étangs

Actions réalisées ou en cours :

- RSL, RNO, Fogem...
- Etude sur le développement du Cascaïl (centre d'Etude Hydrobiologique)
- modèle hydrodynamique Bages-Sigean

Programme d'action 2004 - 2009

Descriptif	Maîtres d'ouvrages potentiels	Montant total estimatif (k€)	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour mémoire : suivis lagunaires existants RSL et FOGEM</i> • Etude « Aguille (CSP) : Etude de l'interaction entre l'étang de Bages-Sigean et les cours d'eau s'y déversant : amélioration de la connaissance visant à quantifier la remontée des anguilles sur le bassin versant de l'étang de Bages-Sigean et principalement sur la rivière Berre (colonisation de cette espèce sur la Berre, préconisations de gestion nécessaire au maintien de la population d'anguilles...) • <i>Pour mémoire : autres suivis particuliers nécessaires à l'évaluation de l'efficacité du Contrat sur l'évolution de la qualité des milieux aquatiques (étangs et cours d'eau) : besoins spécifiques à déterminer au cours du Contrat</i> 	Région (RSL) CSP Département Parc naturel régional CPIE (Fogem) Autres	P.m. 164k€ (RSL + Fogem) 10 P.m.	2004 - 2009

Indicateurs de résultats

- Résultats et restitution des suivis et études particulières

Partenaires financiers 2004 – 2009 : Voir Annexe 2 du « Contrat 2004 – 2009 pour les étangs du narbonnais »

Fiche action n°12 : Mise en œuvre du défi « Toxiques complexe lagunaire Narbonnais »			
Objectif : améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires (lutte contre la pollution toxique sur le complexe lagunaire du Narbonnais)			
Périmètre d'action : l'ensemble du bassin versant des étangs			
Contexte général et motivations de l'action :			
<p>Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau et le Comité de bassin Rhône Méditerranée Corse, respectivement réunis les 12 et 13 décembre 2002, ont adopté le projet de 8ème programme d'intervention de l'Agence qui porte sur les années 2003 à 2006 incluses. Ce programme introduit de nouvelles notions pour la définition des aides de l'Agence dont, en particulier la mise en place d'une plus grande sélectivité et de priorités d'intervention en matière d'aides « thématiques » et le développement d'une « approche territoriale ».</p> <p>Cette nouvelle approche territoriale se concrétise en particulier par la mise en oeuvre de « défis territoriaux » sous la forme de programmes d'actions particuliers ciblés sur un thème d'intervention prioritaire. L'un de ces défis territoriaux porte sur les étangs du Narbonnais avec comme thème d'intervention prioritaire la lutte contre les pollutions toxiques. Les objectifs de ce « défi toxique » s'inscrivent en totalité dans le Contrat d'étangs. Les actions de ce défi peuvent ainsi être en totalité incluses dans le programme d'actions à 5 ans du Contrat d'étangs mais celles-ci ont comme échéancier de réalisation la fin de l'année 2004. Ce programme particulier à court terme à l'intérieur du Contrat d'étangs nécessitera également la mise en oeuvre d'une mission de coordination, d'animation et d'assistance locale à porteur de projet.</p>			
Programme d'action 2004 - 2006			
Descriptif	Maîtres d'ouvrages potentiels / Partenariats	Montant total estimatif (k€)	Calendrier prévisionnel
Chargé de mission du défi	Pnr, CCI, Ch Agri	56	2004
Bilan général des connaissances et définition des actions de réduction de la pollution toxique (estimation des apports, analyses des risques environnementaux dans le milieu...)	AE, Pnr	pm	
Lutte contre les pollutions toxiques d'origine agricole :			
• Diagnostic contamination des eaux superficielles par les pesticides et élaboration d'un plan d'action pour réduire la contamination	AE, Ch Agriculture	500	
• Opération pilote sur la gestion des fossés (bassin versant de la Berre)			
• Aménagement d'aires de remplissage sécurisées (ARS) des appareils de pulvérisation agricole et traitement des eaux + protocole de suivi des performances épuratoires	CCCM CCCM	79,2 (traitement) 27,9 (suivi)	
Lutte contre les pollutions toxiques d'origine industrielle :			
• Préciser l'impact des usines phytosanitaire sur le milieu et définition d'actions pertinentes pour réduire la contamination	AE	40	
• Réduction des pollutions toxiques issues de la ZI Malvézy : - validation du système d'auto mesure (COMURHEX) - prise en compte de la problématique boue dans une Etude Détaillée de Risque (SLMC)	AE, CCI	19,4 -	
• Préciser l'impact du CET de Narbonne sur le milieu et élaborer un plan d'action	AE, DDASS, DRIRE	pm	
• Mise en œuvre du plan de gestion du marais de la Livière (volet qualitatif)	Syndicat de gestion	45	
Lutte contre les pollutions toxiques d'origine urbaine			
• Bilan des flux de substances polluantes issues des agglomérations et des infrastructures routières et ferroviaires sur le milieu et élaborer un plan d'action	AE, Pnr	10	
• Pollution toxique d'origine urbaine (STEP Narbonne et industriels raccordés) : soutien aux projets de raccordement et/ou traitement des effluents chargés en contaminants toxique	AE, CCI, Pnr	(fiche 5)	
Indicateurs de résultats			
• Suivi du milieu lagunaire			
Partenaires financiers 2004 – 2009 : Voir Annexe 2 du « Contrat 2004 – 2009 pour les étangs du narbonnais »			

**Fiche action n°13 (pour mémoire, financement hors Contrat d'étangs) :
Défi « eutrophisation des lagunes littorales du Languedoc-Roussillon ».**

Objectif : améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires

Périmètre d'action : l'ensemble du bassin versant des étangs

Contexte général et motivations de l'action :

Dans le cadre de son 8^{ème} programme d'intervention (2003-2006), l'Agence de l'Eau RMC consacre une approche territoriale, avec notamment la mise en oeuvre de défis territoriaux concernant une problématique locale spécifique. L'un de ces défis concerne l'eutrophisation des lagunes littorales du Languedoc-Roussillon et notamment l'étang de Bages-Sigean. Les objectifs du défi sont :

- de quantifier et de hiérarchiser les contributions relatives des différentes stations d'épuration à l'eutrophisation des milieux lagunaires,
- d'évaluer l'effort de réduction des apports nécessaire pour améliorer leur état vis-à-vis de l'eutrophisation,
- de définir de manière concertée des propositions d'actions visant à améliorer la qualité trophique des lagunes.

Les actions permettant de répondre à ces objectifs seront réalisées d'ici mars 2005, et peuvent ainsi être incluses dans le programme d'actions à 5 ans du Contrat d'étang.

Programme d'action 2004 - 2009

Descriptif	Maîtres d'ouvrages potentiels	Montant total estimatif (k€)	Calendrier prévisionnel
Pour mémoire : Animation du défi, mise au point de l'outil d'aide à la décision	pm Cépralmar	pm 22/an	pm Avril 2003-avril 2005
Pour mémoire : Mise en œuvre d'un suivi de l'azote et du phosphore en sortie de stations d'épuration situées sur le bassin versant de l'étang de Bages-Sigean pendant 1 an	pm Département**	pm 0,5*	pm janv. 2004 - déc. 200
Pour mémoire : Actions RMVMA pertinentes au regard de la réduction des apports du bassin versant à l'étang de Bages-Sigean.	pm	pm	

Indicateurs de résultats

- Résultats du Réseau de Suivi Lagunaire

Partenaires financiers 2004 – 2009 : Voir Annexe 2 du « Contrat 2004 – 2009 pour les étangs du narbonnais »

* s'ajoute à cette somme une dépense annuelle de 19,5 k€ correspondant au suivi des stations du pourtour de l'étang, comprise dans l'action n°11 (RSL) avec un financement de 33% Région, 33% Ifremer et 33% Agence de l'eau

** dans le cadre de la convention entre le Conseil Général de l'Aude et l'Agence de l'eau RMC

Fiche action n°14 : Restauration des échanges mer-étang et amélioration des échanges hydrauliques internes aux étangs				
Objectif : améliorer le fonctionnement hydraulique des étangs				
Périmètre d'action : les étangs et leurs graus				
Contexte général et motivations de l'action :				
<p>Plusieurs causes de perturbation de l'équilibre hydraulique des étangs sont clairement identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présence d'un barrage à vannes et de blocs d'un ancien pont SNCF au niveau du grau de Port la Nouvelle entraîne depuis une cinquantaine d'années une limitation de respectivement 70 et 30% des échanges entre la mer et l'étang de Bages-Sigean ; - le colmatage récent de la « sèche » de l'île de l'Aute, située au centre de l'étang de Bages-Sigean, accélère rapidement le confinement du bassin nord de cet étang, par ailleurs touché par des phénomènes d'eutrophisation ; <p>la création dans les années 80 d'un canal de dérivation autour de l'étang de Gruissan a entraîné des remontées d'eaux marines directes dans l'étang de Campagnol et a engendré une salinisation de cet étang et une disparition rapide de son marais à roselières.</p>				
Actions réalisées ou en cours :				
<u>Etudes</u>				
<ul style="list-style-type: none"> • étude des impacts du projet d'enlèvement des ouvrages du barrage à vannes de Port la Nouvelle (1997 dans le cadre du programme LIFE- Sauvegarde des Etangs Littoraux.) • Modèle hydrodynamique du fonctionnement de l'étang de Bages-sigean : en cours de développement (IFREMER) dans le cadre du RSL 				
<u>Travaux :</u>				
<ul style="list-style-type: none"> • enlèvement partiel du barrage à vannes de Port la Nouvelle (en cours de réalisation prochaine) • mise en place un seuil sur le canal de dérivation (dit canal « by-pass ») de l'étang de Gruissan (en cours de réalisation prochaine) 				
Programme d'action 2004 - 2009				
	Descriptif	Maîtres d'ouvrages potentiels	Montant total estimatif (k€)	Calendrier prévisionnel
	Enlèvement anciens blocs SNCF sur grau Port la Nouvelle (études et travaux)	SNCF		
	Création ouverture sur la « sèche » de l'île de l'Aute (études et travaux) : à déterminer suite à simulation du modèle hydrodynamique	Commune, SMNLR, Association de chasse, pêcheurs	300	2005 - 2009
Indicateurs de résultats				
<ul style="list-style-type: none"> - évolution des paramètres physico-chimiques dans l'étang de Bages-Sigean et dans l'étang de Campagnol - évolution de l'état vis à vis de l'eutrophisation dans la partie nord de l'étang de Bages-Sigean - évolution de la bathymétrie dans la partie sud de l'étang de Bages-Sigean 				
Partenaires financiers 2004 – 2009 : Voir Annexe 2 du « Contrat 2004 – 2009 pour les étangs du narbonnais »				

Fiche action n°15 : amélioration de la gestion des apports d'eau douce aux étangs

Objectif : améliorer le fonctionnement hydraulique des étangs

Périmètre d'action : le bassin versant des étangs

Contexte général et motivations de l'action :

Etangs de Campagnol et de Gruissan

Le fonctionnement hydrobiologique de l'étang de Campagnol est totalement perturbé par des déséquilibres majeurs liés à la gestion des apports d'eau douce à l'échelle de l'ensemble de la basse plaine de l'Aude. En effet l'évolution de l'organisation agricole sur ce secteur a entraîné depuis une vingtaine d'années une forte diminution des apports d'eau douce, notamment en période hivernale (liés à la pratique de submersion du vignoble) et une inversion saisonnière de ces apports (importants volumes apportés en été en raison de l'irrigation des terres agricoles).

Par ailleurs, l'aménagement dans les années 80 d'un canal de dérivation autour de l'étang de Gruissan a largement coupé les apports d'eau douce dans cet étang, entraînant une nette diminution du processus d'eutrophisation mais également une perte de productivité et de diversité biologique. Un ouvrage hydraulique avait été placé en amont de l'étang de Gruissan pour la gestion des apports en eau douce, il est aujourd'hui laissé à l'abandon et quasi totalement colmaté. Un meilleur équilibre des apports d'eau douce doit être recherché pour ces deux étangs.

Etang de Bages-Sigean

La principale alimentation en eau douce de l'étang de Bages-Sigean est le canal de la Robine, dont les deux tiers du débit s'écoulent dans la partie nord de l'étang par le déversoir du Canélou. La gestion des eaux du canal de la Robine est assurée par VNF avec un double objectif de maintien d'un niveau suffisant pour la navigation de plaisance dans le canal et d'évacuation rapide des eaux en cas de risque d'inondation de l'agglomération narbonnaise (gestion « quantitative »).

Actions réalisées ou en cours :

Etangs de Campagnol et de Gruissan

- ouvrage hydraulique mis en place sur la basse plaine en 2000 permettant à l'ASA du Raonel d'apporter directement de l'eau douce aux étangs à partir de la prise d'eau du Raonel.
- conventions annuelles entre l'ASA Raonel, le Département, la Commune et les pêcheurs de Gruissan pour déterminer les conditions d'intervention de l'ASA dans la gestion des apports d'eau douce vers Campagnol.
- mise en place d'un seuil sur le canal de dérivation (dit canal « by-pass ») de l'étang de Gruissan (en cours de réalisation prochaine)

Etang de Bages-Sigean

- étude pour la « définition d'un plan de gestion des apports trophiques du canal de la Robine dans l'étang de Bages-Sigean » (2000).
- conception en cours d'un modèle du fonctionnement hydrodynamique de l'étang de Bages-Sigean par l'Ifremer dans le cadre du RSL. Il devrait permettre de tester l'impact sur l'étang de plusieurs scénarios de modification de la gestion hydraulique du canal de la Robine.
- Réactualisation du Schéma d'aménagement hydraulique de la Berre et du Rieu (SIAH de la Berre et du Rieu) qui intègre la dynamique des transports solides de la Berre vers l'étang de Bages-Sigean

Programme d'action 2004 - 2009

Descriptif	Maîtres d'ouvrages potentiels	Montant total estimatif (k€)	Calendrier prévisionnel
<p><u>Etude</u> : Diagnostic préalable à plan de gestion des apports d'eau douce aux étangs par la basse plaine de l'Aude :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diagnostic détaillé du fonctionnement hydraulique (principales sources d'apports d'eau douce, volumes, débits et calendriers) - proposition d'objectifs de gestion (en fonction des besoins des étangs et en cohérence avec les objectifs de protection des habitations et de ressuyage des terres agricoles de la basse plaine) - proposition de moyens à mettre en œuvre (travaux et moyens de gestion, volumes, débits et calendrier des apports d'eau douce) 	Commune (Gruissan)	45	2004 - 2005
<p><u>Travaux</u> : réalisation des travaux hydrauliques dans la basse plaine préconisés dans le plan de gestion</p>	Agriculteurs / ASA	p.m.	
<p><u>Mise en place des moyens de gestion</u> : contrats / conventions avec les acteurs de la gestion hydraulique : agriculteurs et ASA (à déterminer à la suite du plan de gestion)</p> <p><u>Animation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour la constitution d'une Fédération des ASA - et pour la mise en place d'un Plan de Gestion Concerté de la ressource en Eau 	Agriculteurs / ASA Ch. Agriculture / Fédération des ASA	p.m. 267	2005 - 2006

Indicateurs de résultats :

- Résultats du suivi physicochimique des étangs de Campagnol et de Gruissan, et des canaux de la basse plaine
- Résultats du suivi RSL (état vis à vis de l'eutrophisation) des étangs de Campagnol et de Gruissan
- Mise en place d'un tableau de bord des lâchers d'eau douce dans la basse plaine

Partenaires financiers 2004 – 2009 : Voir Annexe 2 du « Contrat 2004 – 2009 pour les étangs du narbonnais »

Fiche action n°16: Connaissance, restauration et gestion des marais périphériques aux étangs			
Objectif : restaurer et gérer les marais périphériques			
Périmètre d'action : zones humides périphériques des étangs et marais situés sur le bassin versant			
<p>Contexte général et motivations de l'action : Plusieurs roselières situées autour des étangs ou plus en amont sur le bassin versant sont en voie de dégradation dans le Narbonnais. Des problèmes de fonctionnement hydraulique, de manque de moyens de gestion et d'orientations précises pour la gestion sont généralement mis en avant. Au-delà de l'intérêt écologique de zones humides, notamment en matière d'accueil avifaunistique, le rôle de piège à nutriments de ces marais est intéressant pour la lutte contre les risques d'eutrophisation du milieu lagunaire. Sur le périmètre du contrat d'étang, la roselière la plus importante en superficie est celle de Campagnol. D'autre part, l'état et le fonctionnement général de la ceinture de marais et de zones humides situées autour des étangs de Bages-Sigean, l'Ayrolle et Gruissan sont mal connus. Enfin, l'état des réseaux hydrauliques des marais situés autour des étangs se dégrade en général très vite en cas de manque d'entretien régulier ou de dégradation ponctuelle suite à un événement climatique particulier (crue, tempête de vent marin). Souvent des travaux coûteux doivent être réalisés pour une remise en état de ces réseaux. Des moyens manquent également pour l'entretien et la gestion régulière de ces milieux.</p>			
<p>Actions réalisées ou en cours : Etudes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • étude réalisée par la Tour du Valat en 1996 sur l'étang de Campagnol, intitulée « premiers éléments d'un plan de gestion et propositions d'aménagement » • En cours de réalisation : inventaire départemental des zones humides de l'Aude (Conseil Général) • en cours de réalisation : plan de gestion du marais de la Livière (Syndicat mixte pour l'aménagement et la préservation du bassin versant de la Mayral) <p>Travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • création d'une zone humide de 57 hectares dans la plaine de la Livière (sur le bassin versant de la Mayral), entre le secteur de Malvézy et le canal de la Robine, avec un double rôle d'écrêteur de crue et de lagunage • programme de réhabilitation du réseau hydraulique du marais de Campagnol en 1997, sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Gruissan • travaux hydrauliques sur le domaine de Tournebelle (propriété du Conservatoire du Littoral) en 2000 • travaux de réhabilitation du marais Saint-Louis (réserve de chasse) en 2001 (ADCGE) • travaux hydrauliques dans le marais du Petit Castérou (propriété des Salins du Midi) en 2002 			
Programme d'action 2004 - 2009			
Descriptif	Maîtres d'ouvrages potentiels	Montant total estimatif (k€)	Calendrier prévisionnel
Réalisation d'un volet complémentaire à l'inventaire des zones humides et à la définition d'objectifs de gestion déjà programmés dans le cadre de la mise en œuvre de Natura 2000 sur le complexe lagunaire de Bages-Sigean : acquisition de renseignements supplémentaires (selon la méthodologie SDAGE RMC) en terme d'espace de fonctionnalité, de fonctionnement hydraulique des zones humides...	Parc naturel régional	23	2004 - 2005
Mise en œuvre des objectifs de gestion préalablement identifiés			
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de plan de gestion de marais périphériques : priorités pré identifiées (à confirmer) sur Campagnol, étangs du Cercle, Labrador, Roselières de Sainte Lucie, Joncquettes (détermination des conditions de fonctionnement et de restauration hydraulique, gestion de la fréquentation...) • Travaux de restauration hydrauliques des marais : priorités pré identifiées (à confirmer) sur marais et anciens salins de Campagnol, réserve du Grand Carré, marais de la Livière (plan de gestion en cours de réalisation), étangs du Cercle et Labrador, domaine du Grand Castelou, Tournebelle, étangs de Saint Paul et de l'Estarac 	Communes, CELRL, LPO, Syndicat de la Mayral, chasseurs (Association de chasse, Fédé. Départementale des Chasseurs, ADDCGE)	150 420	2005 - 2007 2005 - 2009
Moyens de gestion des marais : futurs CAD et contrat de gestion Natura 2000 avec les gestionnaires	Agriculteurs, ASA, Communes, Chasseurs...	300	2005-2009
<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendu de l'inventaire des zones humides et définition des objectifs de gestion • Rendus des plans de gestion et aménagements réalisés • suivi du développement de la végétation des marais, suivi de l'avifaune, diagnostic de la qualité des eaux (nutriments) en amont et en aval des marais 			
Partenaires financiers 2004 – 2009 : Voir Annexe 2 du « Contrat 2004 – 2009 pour les étangs du narbonnais »			

Fiche action n°17 : Amélioration des structures collectives de production et de valorisation de la pêche lagunaire			
Objectif : maintenir l'activité de pêche artisanale lagunaire			
Périmètre d'action : zones de débarquement de la pêche situées autour des étangs			
Contexte général et motivations de l'action :			
Dans un contexte général de fragilisation de l'activité de pêche lagunaire liée à une nette diminution des captures et des prix de vente de l'anguille, la recherche de moyens pour mieux valoriser au niveau local les productions de la pêche est une piste intéressante pour la profession. Cependant l'état actuel des équipements de la pêche lagunaire est assez dégradé et ne permet pas de développer une démarche de valorisation des productions. Des aménagements collectifs peuvent être programmés dans le cadre du contrat d'étang pour améliorer l'état des structures de débarquement, de transformation et de valorisation des produits de la pêche sur les quatre principaux sites portuaires utilisés par la pêche sur les étangs du Narbonnais : Port la Nouvelle, Peyriac, Bages et Gruissan (port de l'Ayrolle).			
Actions réalisées ou en cours :			
- Projet de création d'un port de plaisance pour les petites embarcations à Port la Nouvelle avec possibilité de créer des emplacements réservés aux petits métiers de la pêche, avec des équipements spécifiques			
Programme d'action 2004 - 2009			
Descriptif	Maîtres d'ouvrages potentiels	Montant total estimatif (k€)	Calendrier prévisionnel
Création d'un site de débarquement et de valorisation des produits des petits métiers de la pêche lagunaire à Port la Nouvelle	CCI Narbonne	350	2005 - 2008
Création d'une coopérative des petits métiers de la pêche lagunaire	Prud'homie Port la Nouvelle	33	2004
Indicateurs de résultats			
<ul style="list-style-type: none"> Nature des équipements mis en place. Nombre de pêcheurs en activité sur les étangs. Chiffre d'affaire annuel de l'activité par étang. Résultats indiqués par l'observatoire économique (voir fiche suivante) 			
Partenaires financiers 2004 – 2009 : Voir Annexe 2 du « Contrat 2004 – 2009 pour les étangs du narbonnais »			

Fiche action n°18 : création d'un observatoire économique sur la pêche lagunaire			
Objectif : maintenir l'activité de pêche artisanale lagunaire			
Périmètre d'action : les étangs de Bages-Sigean, Gruissan, Ayrolle et Campagnol			
Contexte général et motivations de l'action : En raison de l'absence de carnets de déclaration de captures de la pêche lagunaire, de la dispersion des lieux de débarquement et de la diversité des filières de commercialisation de la production lagunaire, peu de données fiables existent pour connaître régulièrement les résultats de l'activité. Or, il est important de connaître précisément la composition des captures et le chiffre d'affaires engendré par cette activité pour mieux la défendre et mettre en avant ses difficultés ou ses forces.			
Actions réalisées ou en cours : <ul style="list-style-type: none"> • Etudes ponctuelles disponibles : données sur période 1985 - 1995 • Suivi de la pêche aux petits métiers mis en place par le Cépralmar depuis 2001 : par entretiens annuels auprès des prud'homies de pêcheurs du Languedoc-Roussillon • Données acquises par le Comité Local des pêches • Système d'Information Halieutique en cours d'élaboration (IFREMER) 			
Programme d'action 2004 - 2009			
Descriptif	Maîtres d'ouvrages potentiels	Montant total estimatif (k€)	Calendrier prévisionnel
Création d'un observatoire économique sur la pêche lagunaire <ul style="list-style-type: none"> • Pour mémoire : synthèse des études et suivis existants +diffusion locale des connaissances 	CLPEM ; Cépralmar, Parc naturel régional	pm	2004 - 2009
Indicateurs de résultats : <ul style="list-style-type: none"> • documents de diffusion de l'observatoire 			
Partenaires financiers 2004 – 2009 : Voir Annexe 2 du « Contrat 2004 – 2009 pour les étangs du narbonnais »			

Fiche action n°19 : Aménagement et équipements d'accueil ou de limitation de l'accès du public dans les marais ou en bordure de zones humides			
Objectif : maîtriser la fréquentation des plans d'eau et des zones humides périphériques			
Périmètre d'action : zones humides situées en bordure des étangs du narbonnais, essentiellement marais à roselières			
<p>Contexte général et motivations de l'action :</p> <p>On observe une demande grandissante des activités de découverte de la nature dans les zones humides mais peu ou pas d'infrastructures d'accueil existent sur le territoire. Une fréquentation mal maîtrisée et grandissante des zones humides peut entraîner des perturbations écologiques importantes et le développement de conflits entre les différents usagers. L'objectif n'est bien évidemment pas de rechercher une augmentation de la fréquentation dans les zones humides mais bien de canaliser le public pour avoir une atteinte minimale sur le milieu. Par exemple, un exemple sensible est celui de la zone de l'Anse des Galères située à l'extrémité nord de l'étang de Bages-Sigean, qui est fréquenté par de multiples promeneurs et amateurs de véliplanchisme, avec une circulation importante de véhicules et un stationnement en grand nombre de camping-cars. La mise en place d'équipements appropriés sur cette zone permettrait de canaliser la fréquentation et de restaurer la qualité paysagère et sanitaire du site. Cette action aurait également un impact positif sur la maîtrise de la fréquentation de l'étang lui-même par le véliplanchisme. D'autres sites plus sensibles méritent au contraire de faire l'objet de limitation de l'accès au public afin d'en préserver la qualité.</p>			
<p>Actions réalisées ou en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création en 1997 d'un sentier de palplanches en bois au cœur de la saline de Peyriac de Mer . - structure d'accueil sur le domaine du Grand Castérou + projet de sentier d'interprétation dans la zone humide - réalisation prochaine : observatoire avifaunistique sur le marais de Saint Louis (ADDCGE) - premier diagnostic de la fréquentation et du niveau de dégradation de la zone de l'anse des Galères réalisé par la commune de Narbonne 			
Programme d'action 2004 - 2009			
Descriptif	Maîtres d'ouvrages potentiels	Montant total estimatif (k€)	Calendrier prévisionnel
Travaux et équipements dessinés à la maîtrise et à l'accueil du public (sentiers canalisés, observatoires...). Priorités : marais et salins de Campagnol, marais de Livière, Grand Castelou, Anse des Galères, Port Mahon	Communes (Narbonne), synd. Mixte Mayral, chasseurs (ACCA., Fédé. Départementale des Chasseurs, ADDCGE), CELRL, Cercle Nautique	390	2005 - 2007
étude et travaux de limitation d'accès au public. Priorité : Ile de Planasse et Ile du Soulier + gestion îles de l'Aute	CELRL	30	2004 - 2005
<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • aménagements réalisés, fréquentation, résultats des suivis de l'avifaune dans les marais concernés 			
Partenaires financiers 2004 – 2009 : Voir Annexe 2 du « Contrat 2004 – 2009 pour les étangs du narbonnais »			

Fiche action n°20 : organisation des usages sur l'étang de Bages-Sigean

Objectif : maîtriser la fréquentation des plans d'eau et des zones humides périphériques

Périmètre d'action : étang de Bages-Sigean

Contexte général et motivations de l'action :

Un développement de rapide d'activités nautiques ou de découverte du milieu lagunaire est observé essentiellement sur l'étang de Bages-Sigean. Quelques conflits latents existent à l'heure actuelle entre certains usagers, notamment dans la partie nord de l'étang, entre les véliplanchistes et les autres activités du plan d'eau. Afin d'éviter l'apparition de conflits plus violents et d'établir au mieux un partage équilibré de l'espace lagunaire, il conviendrait d'étudier et de mettre en place des mesures appropriées au niveau local, en s'appuyant sur un large travail de concertation. Des mesures s'inspirant de la gestion des milieux dulçaquicoles peuvent par exemple être envisagées:

- instauration de licences payantes pour pêcheurs amateurs
- fonction de garde-pêche confiée à des pêcheurs professionnels
- organisation spatiale des activités de loisir sur le plan d'eau

Enfin la situation réglementaire relative aux différents usages du milieu lagunaire apparaît parfois mal connue ou incomplète, notamment sur :

- la pratique de nouvelles activités nautiques (jet ski, ski nautique, fly surf...)
- les règles relatives à la pêche de loisir (ramassage de coquillages...)
- et le statut réglementaire des réserves de chasse.

Actions réalisées ou en cours :

étude réalisée par des étudiants en sociologie en 2002, intitulée « usages et conflits d'usage autour d'un espace lagunaire : l'exemple de Bages-Sigean »

Programme d'action 2004 - 2009

Descriptif	Maîtres d'ouvrages potentiels	Montant total estimatif (k€)	Calendrier prévisionnel
Réalisation et diffusion de documents et de panneaux d'information du grand public sur l'ensemble des réglementations existantes relatives aux différentes pratiques sur l'étang	Parc naturel régional	7,5	2005
Etude Diagnostic des usages de Bages-Sigean : Diagnostic des différents usages sur cet étang (répartition, fréquentation, conflits existants, réglementations...), travail de concertation pour proposer des objectifs de gestion et des mesures pour améliorer la gestion des usages sur l'étang (répartition spatiale, mise en place de « garde nature », instauration de licences ...)	Parc naturel régional	15	2005
Mise en place de moyens humains pour la surveillance, l'information et la sensibilisation des usagers des étangs (hors pouvoirs de police)	Etat / Parc naturel régional	35	2004 - 2009

Indicateurs de résultats

- publication du document d'information, rapports d'étude, suivi de la fréquentation et de l'évolution des conflits, aménagements réalisés

Partenaires financiers 2004 – 2009 : Voir Annexe 2 du « Contrat 2004 – 2009 pour les étangs du narbonnais »

Fiche action n°21 : Animation du Contrat, information et communication auprès de la population

Objectif : assurer les conditions de bonne exécution du Contrat, informer et communiquer sur l'avancement et les résultats du programme d'action

Périmètre d'action : périmètre du Contrat

Contexte général et motivations de l'action :

La bonne exécution du Contrat d'étangs nécessitera le développement de différentes missions en terme de :

- *Coordination générale du Contrat d'étangs*

Du fait de son niveau d'implication dans la gestion du milieu lagunaire et dans la phase d'élaboration du Contrat d'étangs, le Syndicat Mixte de préfiguration (prochainement de gestion) du Parc naturel régional de la Narbonnaise pourrait assurer la coordination générale du contrat (organisation et animation du Comité d'étangs, suivi régulier de l'état d'avancement du programme et restitution devant les acteurs locaux...). Cette coordination concernera également la mise en place d'une relation étroite entre l'organisation des travaux du Comité d'étangs et ceux de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Basse vallée de l'Aude. Par exemple, les travaux du Comité d'étangs pourraient intégralement servir à l'une des commissions de travail du SAGE ciblée sur ce thème.

- *Mise en oeuvre du programme d'action, animation, assistance à maîtres d'ouvrages*

L'engagement et la bonne exécution du programme d'action du Contrat d'étangs pourra nécessiter le développement d'une animation et d'une assistance auprès des différents maîtres d'ouvrages mobilisés afin de faciliter leurs engagements (assistance au montage technique, administratif et financier des projets). Etant donnée les différents secteurs d'activités associés dans le cadre de ce Contrat, cette mission d'animation et d'assistance pourra notamment être assurée conjointement par :

- Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional dans le cadre de ses compétences géographiques, et au-delà dans le cadre de conventions spécifiques avec les maîtres d'ouvrages
- La CCI de Narbonne dans le cadre de ses compétences auprès des entreprises industrielles, de commerce et de service
- La Chambre d'agriculture dans le cadre de ses compétences auprès des professionnels agricoles

- *Communication et diffusion régulières de l'avancement du Contrat et de ses résultats*

Plusieurs outils de communication sont actuellement réalisés par le Syndicat mixte pour diffuser une information (générale ou technique) sur les actions entreprises et l'état des connaissances sur le territoire du Narbonnais, en particulier les étangs (Bulletin d'information mensuel, Bulletin de l'Observatoire du Parc, Carnets techniques du Parc...). Ces outils existant pourront ainsi être mobilisés pour diffuser une information régulière sur l'avancée et les résultats du Contrat d'étangs

En complément, outre les informations régulières restituées lors des réunions du Comité d'étangs, des outils de communication spécifiques pourront également être élaborés pour la mise en oeuvre du Contrat au cours de la période 2004 – 2009

Programme d'action 2004 - 2009

Descriptif	Maîtres d'ouvrages potentiels	Montant total estimatif (k€)	Calendrier prévisionnel
Coordination générale du Contrat d'étangs – Animation du Comité d'étangs – Relation avec le SAGE Basse vallée de l'Aude – Mise en oeuvre du programme d'action, animation, assistance à maîtres d'ouvrages	Parc naturel régional, CCI Narbonne, Chambre d'Agriculture	600 (120 / an)	2004 - 2009
Plan de Communication et diffusion régulière de l'avancement du Contrat et des résultats (plaquette ...)	Parc naturel régional	30	2004 - 2009

Indicateurs de résultats

- *bilan régulier d'avancement du programme d'action du Contrat*
- *nombre et type de document d'information diffusé sur le territoire*

Partenaires financiers 2004 – 2009 : Voir Annexe 2 du « Contrat 2004 – 2009 pour les étangs du narbonnais »

3. Conditions de mise en œuvre du contrat

3.1. Animation du contrat

● Animation du Comité d'étangs

Du fait de son niveau d'implication dans la gestion du milieu lagunaire, le Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise pourrait assurer la coordination générale du contrat pour les étangs du Narbonnais (organisation et animation du Comité d'étangs, suivi régulier de l'état d'avancement du programme et restitution devant les acteurs locaux...).

Initialement créée par arrêté préfectoral en février 2000 en tant que Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional, cette structure a été transformée en Syndicat mixte de gestion par arrêté préfectoral du 13 janvier 2004 suite au décret ministériel du 17 décembre 2003 portant classement du territoire en Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

Le Syndicat mixte de gestion a ainsi désormais en charge la mise en oeuvre à 5 ans des orientations de la Charte du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Il est composé de 27 communes, de la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise, de la Communauté de Communes Corbières Méditerranée, du SYCOT de la Narbonnaise des trois Chambres Consulaires (CCI, Chambre d'Agriculture et Chambre des Métiers), du Département de l'Aude et de la Région Languedoc Roussillon. Un conseil consultatif réunissant une soixantaine de structures locales associatives et socioprofessionnelles donne un avis sur les orientations annuelles et les principales décisions liées au fonctionnement de la structure. Par ailleurs des commissions thématiques et des groupes de travail technique ont été créées pour le suivi de l'action du Syndicat. Ainsi, avant la création du Comité pour les étangs du Narbonnais, la Commission « Eau et milieux lagunaires » du Parc, qui réunit des élus, des techniciens, des représentants professionnels, des associations, des scientifiques et les administrations concernées par cette thématique, a servi de lieu de concertation pour la définition des objectifs et des grandes lignes du programme d'actions du contrat d'étang.

Le Syndicat mixte est également doté d'une équipe technique de seize personnes dont plusieurs chargés de mission pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, susceptibles d'assurer le travail d'animation et de coordination du Contrat d'étangs.

● Coordination avec le SAGE de la Basse Vallée de l'Aude

Un SAGE est en cours d'élaboration dont le périmètre inclus en totalité le périmètre du Contrat d'étangs.

Les deux démarches SAGE et Contrat d'étangs sont complémentaires et concernent en majeure partie le même territoire. Afin d'assurer une totale cohérence entre elles, une relation très étroite a déjà établi lors de l'élaboration du Contrat d'étangs.

Afin de poursuivre cette cohérence, ces relations doivent être poursuivies lors de la phase d'exécution du Contrat.

A cet effet, la Commission Locale de l'Eau du SAGE est représentée au sein du Comité d'étangs. En complément, une optimisation pourrait également être mise en place entre l'organisation des travaux du Comité d'étangs et ceux de la CLE du SAGE. Par exemple, les

travaux du Comité d'étangs pourraient intégralement servir à l'une des commissions de travail du SAGE ciblée sur ce thème.

● **Mise en oeuvre du programme d'action, animation, assistance à maîtres d'ouvrages**

L'engagement et la bonne exécution du programme d'action du Contrat d'étangs pourra nécessiter le développement d'une animation et d'une assistance auprès des différents maîtres d'ouvrages mobilisés afin de faciliter leurs engagements (assistance au montage technique, administratif et financier des projets).

Etant donné les différents secteurs d'activités associés dans le cadre de ce Contrat, la mise en oeuvre du programme d'action nécessitera la mobilisation conjointe et coordonnée de différentes compétences d'animation et d'assistance à maîtres d'ouvrages. Ces missions pourraient ainsi notamment être assurées conjointement par :

- Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée dans le cadre de ses compétences géographiques et au-delà dans le cadre de conventions spécifiques avec les maîtres d'ouvrages
- La CCI de Narbonne dans le cadre de ses compétences auprès des entreprises industrielles, de commerce et de service
- La Chambre d'agriculture dans le cadre de ses compétences auprès des professionnels agricoles

● **Outils de Communication et d'informations**

Plusieurs outils de communication sont actuellement réalisés par le Syndicat mixte pour diffuser une information (générale ou technique) sur les actions entreprises et l'état des connaissances sur le territoire du Narbonnais, en particulier les étangs. Il s'agit principalement :

- D'un Bulletin d'information mensuel (rubriques « étangs sous surveillance » ou « Contrat d'étangs »...)
- D'un Bulletin de l'Observatoire du Parc
- Des Carnets techniques du Parc.

Ces outils existant pourront ainsi être mobilisés pour diffuser une information régulière sur l'avancée et les résultats du Contrat d'étangs

En complément, outre les informations régulières restituées lors des réunions du Comité d'étangs, des outils de communication spécifiques pourront également être élaborés pour la mise en oeuvre du Contrat au cours de la période 2004 – 2009 (voir fiche action).

3.2. Composition du Comité d'étangs

La Composition du Comité d'étangs, qui est notamment chargé de suivre la bonne exécution du Contrat d'étangs, a fait l'objet de plusieurs réunions et débats au sein du groupe de travail technique, de la Commission « Eau et milieux lagunaires » et de la MISE de l'Aude. Ces débats ont ainsi abouti à la création du Comité d'étangs par arrêté préfectoral en date du 7 janvier 2004 (arrêté préfectoral n°2003-3688 de la Préfecture de l'Aude)

Les organismes scientifiques tels que l'IFREMER ou la Commission Scientifiques des Etangs Littoraux du Languedoc Roussillon (COSEL L.R.) souhaitent participer aux réunions du Comité d'étangs uniquement en cas de besoins d'un avis scientifique.

3.3 Planning prévisionnel d'exécution du Contrat pour les étangs du Narbonnais

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Action n°1 : Limitation des apports d'origine domestique					
Action n°2 : Amélioration de la gestion des boues					
Action n°3 : Traitement des eaux pluviales urbaines					
Action n°4 : Résorption/réhabilitation décharges sauvages					
Action n°5 : Réduction des rejets industriels					
Action n°6 : Traitement déchets toxiques bâtiment					
Action n°7 : Traitement des rejets portuaires					
Action n°8 : Lutte contre les pollutions diffuses agricoles					
Action n°9 : Systèmes de traitement des rejets vinicoles					
Action n°10: Inventaire des sources de pollution					
Action n°11 : Suivi du milieu lagunaire					
Action n°12 : défi territorial « lutte contre pollution toxique »					
Action n°13 : pour mémoire ; défi « Eutrophisation lagunes L.R. »					
Action n°14 : Restauration des échanges hydrauliques					
Action n°15 : Amélioration gestion apports d'eau douce					
Action n°16: Connaissance, restauration, gestion des marais					
Action n°17 : Amélioration structures collectives pêche					
Action n°18 : Création d'un observatoire économique					
Action n°19 : Accueil et limitation du public en ZH					
Action n°20 : Organisation des usages sur Bages-Sigean					
Action n°21 : animation du Contrat, information, communication					

